

Sommaire

Page 1

✘ Éditorial

- *Présidentielle : un choix de société.*

Page 2

✘ Déplacements

- *La gare de Brétigny fait peau neuve... et supprime le passage à niveau du pont d'Essoville*

Page 3

✘ Urbanisme

- *Plan local d'urbanisme (PLU) Bilan et perspectives*

Page 4

✘ Urbanisme

- *Les Joncs Marins : on coupe les arbres et on bétonne sans complexe !*
- *Rue Paul Simon, végétaliser n'est pas une option !*

Page 5

✘ Urbanisme

- *Le Projet de 53 logements rue du Parc*

✘ Modes actifs

- *Avec l'atelier participatif vélo "LA RUSTINE"*

Page 6

✘ Vie associative

- *La Sorgem siffle « la fin de la partie au LABO »*

Assemblée générale de l'ADEMUB

Le samedi 26 mars 2022 à 14h30 à la Salle BARRAN



ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19/11/2002)

Directeur de publication : Gilles Lecatre

Rédacteur en chef : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des Montatons
91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

Éditorial

PRÉSIDENTIELLE : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ.

En avril, ce sera pour nous l'occasion de confirmer le choix d'une société tournée vers plus d'écologie, et de « sortir de l'inaction ».

La baisse des émissions de gaz à effet de serre due à la pandémie de la Covid aura un effet "insignifiant" et le monde file toujours vers 3 degrés de réchauffement d'ici à 2100, loin des objectifs de l'accord de Paris (+1,5 à 2°), signé il y a 6 ans.

Dernièrement une tribune, signée par plus d'un millier d'experts, interpelle sur "l'absence de débat démocratique (...) sur les graves bouleversements en cours et à venir". Elle exhorte les candidats à présenter leurs propositions détaillées pour lutter contre le changement climatique et éclairer ainsi les électeurs dans leur choix.

Nous avons besoin de connaître les propositions des candidats et candidates à cette élection capitale, et leurs conditions de mise en œuvre. Or, ce thème, qui figure parmi les principales préoccupations des Français, reste trop souvent sous-traité dans la plupart des débats.

Comment accélérer le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre, sans augmenter les inégalités sociales et territoriales ? Comment orienter les investissements de la France vers la neutralité carbone d'ici à 2050 ?

A savoir aussi que nous ne pouvons pas résoudre la crise écologique, en tant que citoyens, par la voie des urnes : il nous faut aussi agir individuellement en utilisant notre pouvoir de consommateurs. Notre mode de production industrielle est à la source de la grande majorité des problèmes environnementaux et celle-ci est soutenue par une demande croissante de la population mondiale. Si tous les pays adoptent le mode de vie occidentale, nous aurons besoin de plusieurs planètes Terre pour répondre à la demande. **Sans renoncer au progrès, nous devons être prêts à abandonner certaines habitudes de vie et à changer de valeurs. Nous devons apprendre à distinguer nos besoins et nos désirs.** Or, c'est précisément ce que le marketing veut nous empêcher de faire.

Dans une société moderne, nous avons besoin d'avoir accès à Internet pour communiquer et nous informer. Mais avons-nous vraiment besoin d'avoir un équipement dernier modèle ?

Nous avons besoin de vêtements, mais doivent-ils être de la dernière mode ? Nous avons besoin de nous déplacer, mais avons-nous toujours besoin d'une voiture, alors que nous pouvons utiliser les transports publics ou rouler à vélo ou marcher ?

Nous avons besoin de logements, mais nous faut-il pour autant bétonner nos terres agricoles et nos espaces verts ?

Nos choix de consommateurs jouent donc un rôle très important. Le dernier modèle de smartphone ou de téléviseur ou d'ordinateur n'est pas essentiel pour notre survie, au contraire. Mais diminuer nos consommations, dans un système démocratique, doit avoir le soutien d'une majorité de la population. Pour créer un avenir durable, nous devons repenser notre système économique et adopter des lois comprises et efficaces. Nous devons aboutir à un monde où nous consommerons le moins possible. Les solutions politiques et les solutions individuelles sont donc intimement liées. **Nous avons donc besoin d'agir en tant que consommateurs et en tant que citoyens en même temps.** Et n'oublions pas que donner l'exemple en allant voter est un moyen puissant de communication.

LA GARE DE BRÉTIGNY FAIT PEAU NEUVE... ET SUPPRIME LE PASSAGE À NIVEAU DU PONT D'ESSONVILLE



Grand branle-bas du côté de la gare de Brétigny. Nous avons tous pu donner notre avis sur ce grand projet présenté par la SNCF en décembre-janvier. Bien entendu, l'ADEMUB ne pouvait y manquer...et s'est fait remarquer.

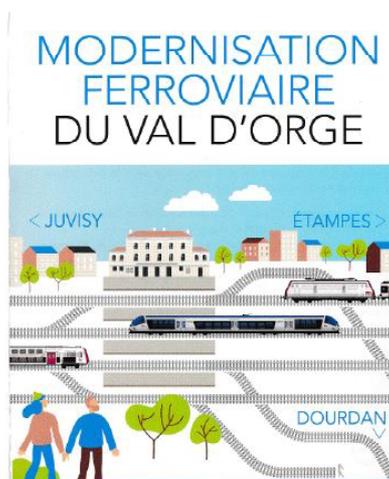
Passons rapidement sur la modernisation de la gare elle-même, qui va améliorer sensiblement le confort des usagers, notamment en ajoutant pour les Brétignolais 4 trains supplémentaires par heure de pointe en direction de Paris et retour.

Ces travaux importants verront leur réalisation dans un second temps. Ils nécessitent d'abord la suppression du passage à niveau PN 23, situé dans le prolongement de l'avenue d'Essonville sur la voie ferroviaire qui dessert la gare de Brétigny en direction de Dourdan.

Cette suppression aura pour effet de couper définitivement l'avenue d'Essonville, l'un des principaux points de franchissement des voies d'ouest en est de la ville. Durant les travaux, qui vont durer plusieurs mois, les véhicules devront passer ailleurs, essentiellement par le pont-rail du centre-ville.

Nous avons demandé, pour soulager le centre-ville d'éventuels encombrements, que soit rouvert à la circulation pendant les travaux (en envisageant pour l'avenir une remise en état définitive) le pont des Cochets. Celui-ci relie, au sud, la ville de Saint-Germain-lès-Arpajon à la zone commerciale de Maison Neuve et aux Promenades de Brétigny.

Mais cette voie, réservée aujourd'hui aux seuls modes actifs, ne pourra fonctionner qu'en alternat en raison de son étroitesse.



Privilégier avant tout les modes actifs

Bien entendu, un passage provisoire sur le passage à niveau sera prévu, pendant les travaux, pour assurer la traversée des piétons et des cyclistes. **Mais, la Ville doit, pour marquer sa volonté de développer une circulation apaisée et non polluante, privilégier les modes actifs.** Pour ce faire, les travaux devraient commencer par la réalisation d'un passage souterrain pour piétons et cyclistes dans le remblai sur une largeur de 3 à 4 m pour relier directement le pont

d'Essonville et les rues Leblanc et Rongière.

Pour la circulation générale, la SNCF propose une boucle routière de 160 m en épingle à cheveu, sinueuse et en forte pente, qui passe sous la voie et rejoint à l'est un giratoire la reliant aux rues Leblanc et Rongière. Cette route sera ouverte aux véhicules automobiles (en tonnage limité avec hauteur inférieure à 2,80 m) et aux modes actifs. Pour répondre à la réglementation en matière de circulation des PMR (personnes à mobilité réduite) et des fauteuils roulants, les normes en vigueur seront respectées et un large trottoir leur sera dédié.

Comme la priorité doit aller, également sur la route, aux cyclistes conduisant tous types de véhicules sans moteur, nous avons demandé des mesures strictes pour assurer leur sécurité et leur confort.

Pour connaître le détail de nos demandes et propositions, vous pouvez vous reporter au texte intégral de notre avis en le consultant sur notre site Ademub :

www.ademub.asso.fr

Nous attendons maintenant l'enquête publique, qui doit se dérouler en 2023. Nous verrons alors dans quelle mesure nos demandes et recommandations auront été prises en compte et saurons faire connaître les nécessaires amendements à ce projet.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) BILAN ET PERSPECTIVES

Notre PLU actuel date de 2013 et doit être mis en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT de Cœur d'Essonne Agglomération) adopté en 2019.

Il est temps de procéder à sa révision, car pas mal de choses ont changé à Brétigny depuis cette date-là. Pas toujours dans le bon sens. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Et que faut-il changer ? La Ville va lancer cette révision cette année. Nous sommes partis pour deux ans de travail au bas mot. Nous y prendrons une part active. Et ferons beaucoup appel à vous, Brétignolais, car directement concernés.

Où en sommes-nous aujourd'hui et que faire ? Nos zones agricoles se réduisent comme une peau de chagrin : 45% du territoire en 1982 contre 26% aujourd'hui. Il faut arrêter et protéger plus efficacement ce qu'il nous reste, en utilisant les outils adéquats.

Nos espaces verts : un grignotage et un mitage constants. Une tentative de réaction : l'opération 30 000 arbres. Et des efforts à faire vers une réglementation plus efficace contre le mitage

et la « dévégétalisation » de notre tissu urbain. Il faut mettre du vert partout.

Notre urbanisme : on a beaucoup construit, dans le quartier Clause-Bois Badeau, mais aussi ailleurs de manière plus ou moins diffuse. Et ça continue. Résultats : 400 nouvelles constructions depuis 2013 et des milliers de nouveaux habitants. **Avec +19,35% de 2008 à 2018 record dans l'Agglo.**

Et 2 750 nouveaux logements rien que dans le quartier Clause-Bois

Badeau et les Cendrennes. Brétigny a assez donné. Il faut mettre un point d'arrêt. Nous voulons respirer.

Nos infrastructures et nos déplacements : trop de voitures sur l'espace public, surtout en stationnement. Des investissements à étendre pour favoriser une ville apaisée, réduire la vitesse et les flux automobiles. Et développer à tout prix les modes alternatifs non polluants dont les circulations douces (piétons et cyclistes) et d'autres modes à déployer, car ils existent.

Nous voulons garder cette petite ville, à la fois ville et campagne, sérieusement menacée, que nous aimons tous pour la rendre encore plus vivable et plus conviviale. Une ville où il fera définitivement bon vivre. Et cela, nous le ferons avec vous, chers lecteurs.

Qu'est-ce qu'un PLU ?

C'est l'ensemble des différents documents d'urbanisme établis pour maîtriser le développement urbain de nos villes.

A quoi sert-il ?

Le Plan Local d'Urbanisme organise le développement de la commune en fixant des règles d'urbanisme et des règles de construction selon un découpage précis en différentes zones. C'est un outil qui permet de savoir si votre projet de construction est faisable ou non.

Son contenu ?

Le rapport de présentation :

Il décrit un état initial de la commune, de ses territoires, de son environnement et de sa biodiversité.

Le règlement d'urbanisme :

Ensemble des règles qui définissent les évolutions possibles des parcelles en fonction du zonage graphique ainsi que les conditions d'exécution.

Le plan de zonage :

Indique les localisations et délimitations des différentes zones d'urbanisation. Détaille les zones constructibles ou non dans une commune.



LES JONCS MARINS : ON COUPE LES ARBRES ET ON BÉTONNE SANS COMPLEXE !

Un nouveau lotissement de 4 maisons a été construit chemin des Chêneaux dans le quartier des Joncs Marins (zone UR 5 du PLU). Elles sont entassées sur cinq parcelles d'une surface totale de 1 280 m² dont une de 123 m² (la n° 3257), totalement dédiée à l'accès aux habitations situées à l'arrière. Sur le plan du cadastre, on observe que si la surface totale des maisons seules n'excède pas les 40 % de la totalité des quatre parcelles construites, cela n'est plus le cas si l'on ajoute la surface de la parcelle artificialisée pour l'accès en fond de parcelle.

Avec ou sans cette parcelle, le PLU n'est pas respecté.

Il est donc impossible d'affirmer que 60 % des surfaces non construites sont dédiés aux espaces verts non imperméabilisés, car ce serait sans compter avec les terrasses, accès aux garages, clôtures, etc.

A l'heure actuelle, aucune place ne semble être prévue pour une quelconque arborisation bien que le règlement précise que les arbres existants devront être maintenus ou remplacés par un nombre d'arbres égal et de développement à terme au moins équivalent aux arbres abattus.

Il est bien triste de rappeler que pour bâtir ces quatre maisons, ce terrain arboré a été mis à nu et un magnifique cèdre cinquantenaire a été abattu. Quand va-t-on cesser de sacrifier notre patrimoine végétal ?

A l'heure où tout doit être mis en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique, on fait l'inverse. Est-ce bien responsable ?



RUE PAUL SIMON, VÉGÉTALISER N'EST PAS UNE OPTION !

La construction d'un lotissement composé de maisons individuelles s'achève, avec pour limite séparative, notamment le long de la rue du Mesnil, un mur de clôture imposant constitué de divers matériaux, composites, métal, parpaings... Faire le choix d'une clôture végétale aurait été un moyen aussi



efficace d'apporter de l'esthétique et un peu d'écologie à cet espace tout en permettant de le délimiter.

L'absence de verdure dans cette rue nous interpelle d'autant plus qu'elle porte le nom de **Paul Simon**, une personnalité qui fut très impliquée dans la vie communale, engagé notamment en faveur du développement durable et fondateur en 1992, il y a tout juste 30 ans, de l'Association pour la Défense de l'Environnement et la Maîtrise de l'Urbanisation à Brétigny-sur-Orge (ADEMUB).

La plantation d'arbres ou d'arbustes persistants ou caducs constitue **une clôture vivante** pour un terrain loti ou une maison, offrant de nombreux avantages : protection des vis-à-vis, du soleil, du froid et du vent tout **en favorisant la biodiversité**.

Nous constatons de plus en plus fréquemment que certains propriétaires remplacent des clôtures ancien-

nes végétalisées par des murs de béton toujours plus hauts. Il faut intégrer les clôtures et haies végétales dans les plans urbains, pour qu'elles deviennent un élément essentiel de l'aménagement paysager de la ville, contribuant ainsi à sa diversité et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Pour cela, modifier la réglementation s'impose. Une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est prévue dès cette année-ci à Brétigny. Nous serons attentifs à la réglementation imposée en ce domaine dans les parcelles.



LE PROJET DE 53 LOGEMENTS RUE DU PARC

Dans son numéro de septembre, l'ADEMUB disait non au projet de densification urbaine rue du Parc, où aménagements de voirie et de stationnement posent déjà de sérieux problèmes d'encombrement et de sécurité.



Non à des constructions supplémentaires dans ce quartier ouest de Brétigny qui grossit déjà au rythme soutenu de 220 logements par an depuis 2013 et ce jusque fin 2027.

Cette petite rue proche de la gare SNCF a, par ailleurs, vu pousser une dizaine de maisons ces 5 dernières années, constructions rendues possibles par les dispositions de la loi

ALUR, en termes de densification. Pourtant le maire avait dit : « **Brétigny grandit trop vite** », à la veille des élections.

Malgré cela, le permis de construire de 4 immeubles avec 53 logements au total a été accordé fin septembre.

Le recours gracieux, déposé le 23 novembre 2021 par les riverains les plus impactés, exposant

avec précision tous ces points, est resté sans réponse à ce jour.

L'ADEMUB reste opposée à tout projet de densification et maintient la position qui a toujours été la sienne : Nous avons déjà un ensemble immobilier en cours Clause-Bois Badeau-Cendrennes trop important, qui s'élabore au détriment de la qualité de vie de tous.

Accroître encore la pression urbaine et démographique dans ce quartier Ouest de Brétigny est une mauvaise idée.

Ci-dessous le projet de 53 logements (image du constructeur)



Modes actifs

AVEC L'ATELIER PARTICIPATIF VÉLO "LA RUSTINE"

Avec les beaux jours qui arrivent et la Covid qui s'éloigne, il est temps de réviser son vélo. Alors pas d'hésitation !

Rendez-vous au LABO rue Georges Charpak, tous les mercredis et samedis de 16 à 18 h. Contacts : 06 84 85 39 29 ou 06 18 02 00 87.

Fruit d'un travail commun de 2 associations l'ADEMUB (défense de l'Environnement) d'une part et le CSB cyclotourisme d'autre part, un atelier participatif vélo baptisé "LA RUSTINE" a vu le jour au LABO tout près de la gare SNCF. Cet atelier vise à la pérennisation d'une activité d'auto-réparation dans le cadre de la transition vers une économie circulaire à savoir : Réduire, Réemployer, Recycler.

Au programme :

* Opérations simples d'entretien (diagnostic, réparer un pneu, entretenir son vélo, faire les réglages de base...).

Pas besoin d'argent, venir simplement avec les pièces à changer.

- * Récupération de vélos
- * Participation aux activités d'été et avec le service jeunesse
- * Présentation de l'activité dans les quartiers de la ville

Cette activité ne constitue que la première pierre d'un projet plus vaste de MAISON DU VÉLO, qui devrait être pris en charge par la collectivité et qui pourra comprendre, outre l'atelier de réparation entretien :

- * Un vélo-école d'apprentissage de la conduite à vélo et du code de la route, dans le cadre du plan « Vélo et mobilités actives » avec l'État, le programme SRAV (Savoir Rouler A Vélo).
- * Un service de location de vélos,
- * Des prestations pour les entreprises

(formation sécurité vélo),

- * Des prestations pour les écoles (animations scolaires et périscolaires)
- * Des prestations pour les collectivités (cartographie des aménagements cyclables et des discontinuités),
- * Des balades découvertes à vélo dans la région...

Ces activités sont portées par des bénévoles, dans le but essentiel de créer des liens et du bien-être entre les citoyens de la commune.

Alors, si vous disposez d'un peu de temps, venez grossir nos rangs, vous serez les bienvenus.



LA SORGEM SIFFLE « LA FIN DE LA PARTIE AU LABO »

Avec un peu de retard, et c'est tant mieux, la Sorgem a décidé de mettre fin à la convention de mise à disposition du local « le LABO » et de mettre en chantier les 290 logements programmés lors de l'achat de la friche Clause-Tézier fin 2017.

Cette convention signée avec l'association **Boîte à Graines**, créée pour la circonstance, dans le cadre d'un urbanisme transitoire soutenu par la région IDF, prendra fin le 22 septembre 2022 après une

durée de vie de trois années.

L'association **Boîte à Graines**, qui fédère plusieurs associations, dont l'**ADEMUB**, sur le thème de l'économie circulaire, a pu, durant ces 3 années (moins les périodes de fermeture -même de l'atelier vélos- liées à la COVID), bénéficier de locaux adaptés et disposer de matériels pour mener à bien ses diverses activités, notamment les activités liées aux modes actifs de déplacement. Nous re-

mercions la Sorgem et la Municipalité pour leur soutien.

Concernant « le LABO », l'association saura le libérer sans problème dès lors qu'elle pourra disposer de nouveaux locaux. Selon nos dernières informations, la mairie de Brétigny aurait entrepris des recherches dans ce but, ce qui permettrait de poursuivre, et de pérenniser comme nous l'espérons vivement, sans perturbation, sans interruption, les activités associatives en place, notamment l'atelier de réparation bénévole et participatif de vélos « **La Rustine** ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

L'ADEMUB tiendra son Assemblée générale ordinaire annuelle le samedi 26 mars 2022 à 14h30 à la Salle BARRAN

(Rue du Bois de Châtres à Brétigny-sur-Orge)

Toutes les adhérentes et tous les adhérents sont cordialement invités à y participer.

Au programme :

- Rapport moral et d'activité, Rapport financier et compte de résultat de l'année 2021
- Rapport d'orientation et budget prévisionnel pour l'année 2022
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Le conseil d'administration actuel lance un appel aux adhérentes et adhérents :

« Nous appelons vivement les adhérentes et adhérents qui le désirent, à se porter candidats pour étoffer le conseil d'administration actuel et ainsi assurer les activités. »

À 16h30, à la suite de l'Assemblée Générale, UN DÉBAT :

Quel avenir pour une Association de Défense de l'Environnement telle que l'ADEMUB, dans le contexte actuel ?



BULLETIN D'ADHESION 2022

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Mail :

J'adhère ⁽¹⁾, je renouvelle mon adhésion ⁽¹⁾ à l'ADEMUB pour l'année 2022

Ci-joint ma cotisation ⁽²⁾ de €

Bulletin à renvoyer à **ADEMUB**

Président : Gilles LECATRE – Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésoriers : Philippe ROUSSEAU & Muriel MAIZERET – 2 rue Pasteur - 91220 Brétigny-sur-Orge

Modes et facilités de paiement ⁽¹⁾ :

- Par chèque bancaire à l'ordre de : ADEMUB
- Par virement au compte suivant : IBAN : FR76 1027 8062 2100 0248 4354 170 BIC : CMCIFR2A
(Préciser « adhésion 2022 » pour le motif de virement)

⁽²⁾ **Cotisation simple : 17,00 € Cotisation couple : 25,00 €**
Cotisation de soutien : 35,00 € Cotisation petit budget : 9,00 €

Si vous versez une cotisation de soutien et que vous adhérez en couple, merci de cochez la case :

Signature :

⁽¹⁾ rayer la mention inutile ⁽²⁾ choisir la cotisation que vous voulez verser

Un reçu est délivré pour la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement.

* Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr